



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 100 d) de la liste préliminaire*

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix,
le désarmement et le développement en Amérique latine
et dans les Caraïbes**

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2021 à juin 2022, conformément à la résolution [76/58](#) de l'Assemblée générale.

Au cours de la période considérée, le Centre a mené 88 activités d'assistance technique, juridique et politique afin d'aider, à leur demande, les États Membres à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive. Dans le cadre de ces efforts, le Centre a fourni des services de formation et d'assistance techniques à quelque 3 900 fonctionnaires, dont plus de 1 700 femmes. Le Centre a continué de renforcer ses partenariats pour le désarmement, en mettant l'accent sur la mobilisation des jeunes, l'avancement des femmes et la collaboration étroite avec les partenaires régionaux, sous-régionaux et internationaux.

Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux États Membres, en particulier au pays hôte, le Pérou, et aux autres partenaires qui ont appuyé le fonctionnement et les programmes du Centre par des contributions financières et en nature, et demande à ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires au Centre afin de soutenir et de renforcer encore ses activités en réponse aux demandes continues d'assistance et de coopération émanant des États Membres de la région.

* [A/77/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/58, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que jouait le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui était de relayer dans ses États Membres les activités que menait l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement et le développement. Elle a également considéré que le Centre jouait un rôle important dans la promotion et la mise en place d'initiatives régionales et sous-régionales et l'a engagé à continuer de mettre en place des activités, dans tous les pays de la région, pour soutenir la paix, le désarmement et le développement, et à fournir un appui aux États Membres, à leur demande et conformément à son mandat.
2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution susmentionnée à sa soixante-dix-septième session. Faisant suite à cette demande, le présent rapport décrit les principales activités menées par le Centre de juillet 2021 à juin 2022. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2021.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre, dont le siège est à Lima (Pérou), a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Au cours de la période considérée, le Centre a mené 88 activités d'assistance technique, juridique et politique et de renforcement des capacités au profit de quelque 3 900 représentants des autorités et partenaires de la région, dont plus de 1 700 femmes, afin d'appuyer les efforts visant à appliquer les instruments relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des principaux domaines d'activité du Centre ; de plus amples détails sont fournis dans les sections qui suivent.
5. Comme au cours des périodes précédentes, et conformément aux demandes d'assistance formulées par les États, les activités d'appui menées par le Centre ont été essentiellement axées sur le soutien à l'application, au niveau national, des instruments internationaux relatifs aux armes classiques, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage) et le Traité sur le commerce des armes.
6. Suite à l'adoption, en 2020, du Plan d'action pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (« Roadmap for Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030 ») – Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu –, le Centre a encouragé l'élaboration et l'adoption de plans d'action nationaux, qui serviront d'outils de mise en œuvre, ainsi que d'un cadre de suivi et

d'évaluation, qui permettra de suivre les progrès accomplis. Le Plan d'action et toutes les initiatives qui en découlent sont sous-tendus par la volonté des pays de la région de combattre le trafic d'armes à feu et sont pleinement conformes aux obligations énoncées dans les instruments internationaux.

7. Le Centre a continué de collaborer avec des parties prenantes nationales de toute la région en vue de lutter contre le trafic d'armes à feu et de renforcer les capacités d'interception en organisant des formations spécialisées et en instaurant des unités d'enquête chargées du traçage et de la gestion des éléments de preuve se rapportant aux armes utilisées à des fins délictueuses. En outre, le Centre a renforcé la capacité des spécialistes de la criminalistique, des responsables scientifiques, des examinateurs d'armes à feu, des agents de police et des armuriers de récupérer les numéros de série des armes à feu illicites, ce qui est une condition préalable au traçage et à la conduite d'enquêtes pénales concluantes.

8. Par ailleurs, le Centre a collaboré avec les autorités nationales chargées de l'élaboration de nouvelles lois et politiques relatives aux armes légères et de petit calibre afin de veiller à ce que les cadres juridiques soient conformes aux obligations internationales en la matière. Il a également continué d'aider les États à intégrer des mesures de maîtrise des armements dans les pratiques et politiques publiques en vue de réduire le risque de violence armée à l'égard des femmes et de tenir les armes à distance des établissements scolaires. En outre, des formations spécialisées sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre des enquêtes relatives aux armes à feu ont été dispensées dans plusieurs États, et de nouvelles formations destinées aux juges et aux procureurs ont été mises en place au cours de la période considérée.

9. Afin de réduire le risque de détournement d'armes de petit calibre et de munitions vers des marchés illicites, le Centre s'est par ailleurs employé à renforcer la réglementation et la maîtrise des armes et des stocks de munitions, et notamment à garantir la gestion sûre et adéquate des éléments de preuve stockés dans les installations judiciaires.

10. Dans le cadre de tous ses travaux et d'initiatives spécifiques également, le Centre a continué de promouvoir la participation des femmes et des jeunes au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et à la résolution 74/64 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération. L'avancement des femmes et des jeunes est essentiel pour assurer une action efficace dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

11. Enfin, le Centre a aidé les États à appliquer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques), notamment en apportant une assistance juridique aux autorités nationales.

A. Un désarmement qui sauve des vies : appui à l'application des instruments relatifs aux armes à feu

1. Renforcement de la mise en œuvre du Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu

12. Le Centre a continué d'appuyer les efforts déployés par les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la République dominicaine pour prévenir et combattre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans la région dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu. Le Plan d'action offre aux 16 États participants des orientations pratiques aux fins de

la mise en œuvre des principales dispositions des instruments régionaux et internationaux pertinents à l'appui de Caraïbes plus sûres. Le Centre et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité sont les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan d'action.

13. Au cours de la période considérée, le Centre a organisé 54 activités dans la région pour contribuer à l'exécution du Plan d'action. Quelque 600 fonctionnaires (dont 220 femmes) ont participé à différentes activités dont ils ont également pu bénéficier, ce qui incluait l'élaboration de plans d'action nationaux et d'initiatives de suivi et d'évaluation, et ont reçu une assistance directe pour soutenir la réalisation des quatre objectifs définis dans le Plan d'action. Ces activités ont par ailleurs permis d'appuyer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la réalisation de la cible 16.4, qui vise à réduire nettement le trafic d'armes d'ici à 2030.

Plans d'action nationaux

14. Le Centre a mené 18 activités pour appuyer l'élaboration de plans d'action nationaux dans le cadre du Plan d'action. Il a accueilli, en juillet 2021, les deuxième et troisième tables rondes régionales thématiques interinstitutionnelles, dans le cadre desquelles les États de la région se sont réunis pour examiner les objectifs 2, 3 et 4 du Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu. Lors de ces réunions, les participants ont mis l'accent sur les éléments suivants : l'importance du renforcement des capacités des responsables de l'application des lois et des douaniers chargés des contrôles portuaires et aux frontières ; la nécessité de renforcer le partage d'informations et la collaboration à tous les niveaux et entre toutes les parties prenantes et autorités ; la nécessité de mettre des ressources au service du traçage des armes à feu ; et l'importance de mettre les pratiques en conformité avec les normes internationales.

15. En plus des tables rondes régionales, des séminaires et des ateliers nationaux axés sur la sélection des priorités nationales dans le cadre du Plan d'action ont été organisés au Belize, en Haïti, en Jamaïque, à Sainte-Lucie, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, en République dominicaine et au Suriname. En juin 2022, dix États avaient rédigé leurs plans d'action nationaux¹, six les avaient approuvés² et trois avaient entamé le processus de rédaction³.

16. La fourniture d'un soutien à Haïti par le Centre a été intégrée au Plan d'action suite à l'adoption officielle de ce plan par le pays en février 2022. Le Centre a fait fond sur l'assistance juridique étendue qu'il a apportée à Haïti au cours des dernières années, et son appui a abouti, en janvier 2022, à un projet de décret et à la création d'un groupe de travail juridique multisectoriel. Il a continué de fournir à Haïti une assistance juridique, assistance dont il a élargi la portée en organisant au niveau national un webinaire sur la prévention de la violence armée à l'égard des femmes (décembre 2021) et une série de manifestations en vue de l'élaboration d'un plan d'action national (février-juillet 2022). Le Centre continuera de fournir une assistance à Haïti en étroite collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et d'autres partenaires du Plan d'action. En juin 2022, à New York, les représentants du Centre ont donné une présentation sur l'assistance apportée par le Centre à Haïti lors du colloque sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Cette réunion annuelle, organisée par le Département des opérations de paix, rassemble les spécialistes de ces domaines. La gestion des armes et des

¹ Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Surinam et Trinité-et-Tobago.

² Antigua-et-Barbuda, Belize, Grenade, Guyana, Jamaïque et Sainte-Lucie.

³ Dominique, Haïti et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

munitions fait partie intégrante du mandat du BINUH, et l'appui que fournit le Centre à Haïti contribue à la réalisation de ce mandat, l'objectif étant de réduire la violence à l'échelon local.

Cadre de suivi et d'évaluation

17. Le Centre a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation du Plan d'action. Ce cadre est composé d'indicateurs de performance clés et de sous-indicateurs, ce grâce à quoi toutes les parties prenantes pourront mesurer et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action.

18. En s'appuyant sur le cadre, le Centre a commencé à recueillir des données de référence au niveau régional, exercice qui se poursuivra tout au long de l'année 2022. Cette activité est menée en étroite coopération avec les partenaires internationaux, ce qui permet au Centre d'exploiter les mécanismes de collecte de données existants sur les armes légères et de petit calibre.

19. En outre, le Centre a commencé à mettre en place une plateforme de suivi et d'évaluation en ligne qui permettra aux États de soumettre chaque année des données et des informations sur les indicateurs clés et les sous-indicateurs de performance, ce qui permettra de procéder plus facilement au suivi des progrès aux niveaux national et régional. Les données de référence détaillées communiquées par les États y seront également consignées, ce qui permettra à terme d'établir des rapports comparatifs.

Processus et partenariats

20. Le Centre a soutenu le processus politique envisagé dans le cadre du Plan d'action. En novembre 2021, le Centre et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM ont organisé la première réunion régionale annuelle des États dans le but d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action. Plus de 70 représentants (dont 37 femmes) des États des Caraïbes, des partenaires et la communauté des donateurs ont participé à l'événement en ligne.

21. Tout au long de l'année, le Centre et l'Organisme d'exécution ont organisé plusieurs réunions de coordination des donateurs et des partenaires pour garantir que l'assistance fournie dans le cadre du Plan d'action soit coordonnée et conforme aux priorités définies par les États dans leurs plans d'action nationaux. Les partenaires chargés de l'exécution du Plan d'action sont notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et Small Arms Survey. Parmi la communauté des donateurs, qui a apporté un soutien financier essentiel, on retrouve l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Centre a également mené des activités liées aux questions de genre pour contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action, grâce aux financements de l'Union européenne.

22. En juin 2022, le Centre et l'Organisme d'exécution ont organisé une réunion de coordination des partenaires au cours de laquelle les participants ont examiné les trois outils de base qui constitueront le mécanisme de coordination des partenaires, établi en vue de garantir une coordination efficace : a) des réunions régulières entre les partenaires, b) une plateforme de partenariat comprenant un calendrier commun des activités et c) un aperçu du type d'assistance que les partenaires peuvent fournir aux États au titre du Plan d'action.

23. Le Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu a constitué une source d'inspiration pour les États Membres d'Amérique centrale, qui ont été encouragés à envisager une initiative sous-régionale similaire.

2. Lutte contre le trafic d'armes et de pièces, éléments et munitions

24. La lutte contre le trafic d'armes et de pièces, d'éléments et de munitions suppose que les autorités nationales, ainsi que les États, se coordonnent et coopèrent afin de lutter contre le trafic transfrontalier. À cette fin, le Centre a dispensé en mai 2022 sa nouvelle formation sur la lutte contre le trafic d'armes et de munitions au Chili. Cette formation a permis à 103 professionnels et responsables de l'élaboration des politiques (dont 25 femmes) au Chili de renforcer leur capacité d'assurer le respect des mesures de contrôle judiciaire et de contrôle pratique lors des transferts internationaux d'armes à feu. Les participants ont approfondi leurs connaissances relatives au trafic, et la formation les a sensibilisés au rôle pivot de la coopération et de la coordination multisectorielles dans le cadre des initiatives de lutte contre le trafic. Ils ont eu l'occasion de mettre leurs nouvelles connaissances à l'épreuve lors d'un exercice pratique, qui consistait en une simulation d'un transfert international d'armes à feu et de munitions.

25. C'est en 2022 que le Centre lancera ce cours modulaire de pointe, composé d'unités pouvant être dispensées de façon individuelle ou combinée. Ces unités portent sur : les caractéristiques des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes ; les méthodes de dissimulation et de détection liées au trafic d'armes à feu ; les tendances récemment observées au niveau sous-régional ; la fabrication illicite ; le courtage illicite ; les systèmes de contrôle et de documentation ; le contrôle aux frontières et la coopération internationale et les outils de renseignement et d'investigation. La formation sera utile à un large éventail de fonctionnaires responsables du suivi et de la mise en œuvre du contrôle et de la réglementation des armes et des munitions. Le Centre est en mesure de l'adapter, du fait de sa nature modulaire, aux différents contextes sous-régionaux et nationaux. Il met actuellement au point des ressources supplémentaires, notamment une unité sur le trafic illicite d'armes sur les voies maritimes et fluviales.

26. Certaines unités de la nouvelle formation ont déjà été déployées au Chili, au Honduras et au Panama en 2021. Au Chili, 93 douaniers (dont 26 femmes) ont approfondi leurs connaissances concernant le trafic d'armes dans la région, notamment leurs connaissances des nouvelles modalités entourant la fabrication et le trafic d'armes à feu et les documents requis dans le cadre des transferts internationaux d'armes de petit calibre. Le Centre a collaboré avec l'OMD pour dispenser cette formation. Au Panama, la formation était axée sur les mesures de contrôle judiciaire et de contrôle pratique lors des transferts internationaux d'armes et de munitions, tandis qu'au Honduras, elle portait sur la coopération internationale. Ces deux formations étaient soutenues par le Système d'intégration de l'Amérique centrale.

27. En décembre 2021, le Centre a organisé une table ronde sur le trafic d'armes à feu en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de présenter les résultats préliminaires de ses recherches sur les tendances observées en matière de trafic en Amérique centrale, dans la région andine et dans le Cône Sud. Une étude préliminaire du Centre sur les progrès et les enjeux régionaux concernant l'indicateur 16.4.2 relatif aux objectifs de développement durable a également été présentée. Un certain nombre de modalités et d'enjeux liés au trafic persistent, comme indiqué auparavant (tels que la prolifération des armes à feu parallèlement au trafic de drogue et le commerce des armes de part et d'autre de frontières poreuses), et de nouveaux enjeux se font jour en raison des tendances croissantes que constituent le trafic par le biais d'envois postaux, la conversion d'armes de petit calibre et l'impression d'armes, de pièces et

d'éléments. Les travaux de recherche font apparaître que les connaissances continuent de faire cruellement défaut dans les domaines du traçage des armes et de l'identification des munitions. Afin de mieux cerner les caractéristiques du trafic d'armes à feu, il convient de mener des recherches supplémentaires sur les implications des tendances observées dans les domaines de la technologie, de la conception et de la fabrication des armes légères et de petit calibre, le recours au dark Web pour le trafic et le rôle des femmes dans le trafic d'armes à feu, entre autres questions.

28. Une tendance observée dans la région est l'augmentation des « armes fantômes », expression permettant de désigner une arme à feu non réglementée, généralement dépourvue de numéro de série et non traçable qui peut être achetée en toute illégalité, sans vérification des antécédents. Les armes fantômes ou leurs pièces sont souvent achetées en ligne, puis assemblées à domicile, ce qui est particulièrement problématique pour les autorités nationales, notamment les douaniers et les responsables de l'application des lois. En 2021, le Centre a organisé deux manifestations en vue de faire connaître la problématique des armes fantômes. Au cours d'un webinaire régional, 31 responsables (dont 16 femmes) issus de ministères ainsi que des forces de police et de défense, de laboratoires de criminalistique et des bureaux de procureurs de 11 États de la CARICOM ont assisté à des présentations sur les principales caractéristiques des armes fantômes, les meilleures pratiques internationales à l'intention des enquêteurs spécialisés dans les affaires pénales et les implications des armes à feu de fabrication privée pour l'analyse criminalistique. Lors d'un événement consécutif à ce webinaire, les participants ont pu se pencher sur l'examen criminalistique d'armes à feu de fabrication privée et sur le fonctionnement d'outils et de machines permettant de fabriquer des armes à feu.

29. Le traçage des armes, des pièces, des éléments et des munitions illicites est inséparable du marquage et d'une tenue efficace des registres. Cela était l'objet d'une table ronde régionale organisée en décembre 2021, qui a rassemblé 110 représentants (dont 26 femmes) des autorités latino-américaines responsables de la maîtrise des armes et des munitions ou investis dans la lutte contre le trafic d'armes à feu et de munitions. En plus d'offrir un cadre théorique et des orientations internationales sur le marquage, l'atelier se composait d'une partie pratique dans le cadre de laquelle les participants ont pu assister à un exercice de marquage faisant intervenir un dispositif de marquage des armes. Les États de la région d'Amérique latine ont indiqué qu'ils avaient besoin d'une assistance supplémentaire concernant les réglementations nationales relatives au marquage et les procédures normalisées connexes régissant le marquage des armes et des munitions. Le Centre entend continuer d'apporter son soutien aux États sur cette question importante.

30. En outre, le Centre a organisé un webinaire régional axé sur le traçage des munitions dans le contexte du Programme 2030. Les personnes chargées de l'animer ont présenté des recommandations pratiques pour un traçage efficace des munitions et les résultats des travaux de recherche relatifs aux pratiques nationales propices à la réalisation de la cible 16.4 du Programme 2030 dans la région à 35 responsables (dont 4 femmes) d'Argentine, du Brésil, du Costa Rica, du Guatemala, de la Jamaïque, du Mexique, du Pérou et de Trinité-et-Tobago. Il convient de noter que certains États ont déjà intégré la cible et l'indicateur correspondant à leurs instruments de planification nationale. En revanche, de nombreuses entités nationales ne disposent pas de systèmes informatiques intégrés qui permettraient de mieux recueillir les données. Afin de contribuer à la réalisation des engagements pris dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Centre continuera d'appuyer les solutions durables au trafic d'armes à feu et de munitions.

3. Renforcement des cadres législatifs et réglementaires régissant l'accès des civils aux armes légères et de petit calibre

31. Une réglementation nationale inadéquate de l'accès des civils aux armes légères et de petit calibre et à leurs munitions contribue au commerce illicite de ces armes et munitions. Afin de garantir que les armes légères et les munitions en possession de particuliers soient détenues et utilisées légalement, il est donc essentiel de mettre en place et de veiller à l'application effective des mécanismes de réglementation.

32. Pour favoriser le renforcement des cadres législatifs et réglementaires, le Centre a aidé les États à numériser les systèmes de gestion des licences d'armes à feu, et a organisé en décembre 2021 une table ronde à cet effet, à laquelle ont participé 48 représentants (dont 27 femmes) issus de différentes institutions nationales de Trinité-et-Tobago. La discussion était axée sur les expériences nationales et les meilleures pratiques en matière d'informatisation des procédures d'octroi de licences en vue de réduire les risques de détournement d'armes et sur le respect des normes relatives à l'établissement de rapports prévus par le Traité sur le commerce des armes.

33. Le Centre continue par ailleurs de venir en aide aux États qui cherchent à mettre leurs pratiques de gestion des munitions en conformité avec les Directives techniques internationales sur les munitions. Il a organisé des séminaires sur les mesures nationales de maîtrise des munitions au Panama (juillet 2021) et au Honduras (août 2021), dont ont pu bénéficier 142 représentants (dont 27 femmes) des deux pays. Les séminaires étaient axés sur la nécessité d'instaurer des mesures de maîtrise des munitions adéquates et de veiller à leur renforcement et à leur mise en œuvre en vue de réglementer l'accès des civils, conformément aux normes et aux instruments internationaux. À cette fin, les formateurs ont donné un aperçu du marché mondial des munitions, des cadres juridiques nationaux existants et des pratiques dans les États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des points d'entrée pour garantir des contrôles renforcés tout au long du cycle de vie des munitions.

4. Réduction du risque de détournement d'armes et de munitions provenant des stocks de l'État

34. L'une des principales sources d'armes et de munitions illicites est la gestion inadéquate des stocks ; la gestion adéquate des stocks d'armes et de munitions est donc cruciale. Le Centre continue d'aider les États à faire en sorte que des armes et des munitions ne soient pas détournées des arsenaux en dispensant des formations et en mettant à disposition des outils pratiques et du matériel permettant d'améliorer les installations de stockage, l'objectif étant de lutter contre le trafic d'armes à feu et de prévenir la violence armée.

35. Dans ce contexte, le Centre a procédé en mars 2022 à des évaluations techniques dans des dépôts d'armes à Antigua-et-Barbuda et à la Grenade. Il a examiné les pratiques de gestion des armes et des munitions de huit institutions étatiques, conformément aux directives internationales – au Recueil de modules sur le contrôle des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions, notamment. Sur la base de ses conclusions et recommandations, il aidera ces États à renforcer leurs mesures de sécurité physique et de gestion des stocks, notamment par le biais d'une formation sur la gestion des dépôts d'armes et la fourniture d'instructions générales et d'équipements physiques, en vue d'améliorer la sécurité et la gestion des stocks dans les installations.

36. En octobre 2021, le Centre a organisé en Argentine un atelier sur la gestion et la maîtrise des stocks d'armes à feu et de munitions. Grâce à cet atelier, il a été en mesure de renforcer les capacités de 78 fonctionnaires (dont 13 femmes) du secteur de la défense. La séance était axée sur des aspects de la gestion des armes à feu tels

que la comptabilité, la tenue de registres, le contrôle des stocks, la notification des pertes et les enquêtes, l'objectif étant de souligner l'importance de telles mesures pour garantir la gestion efficace des stocks d'armes. Au cours de cette même année, le Centre a organisé un deuxième atelier en ligne au cours duquel 142 fonctionnaires (dont 22 femmes) du secteur de la défense argentin se sont familiarisés avec les normes et les directives internationales et la façon d'utiliser un modèle d'auto-évaluation élaboré par le Centre pour aider les autorités à renforcer les procédures de gestion des stocks. Dans le cadre de tout programme de maîtrise des armements et des munitions, il est important que les États procèdent à des évaluations périodiques des risques liés à leurs stocks et disposent d'instructions générales pour garantir la gestion efficace de ceux-ci. Ces évaluations permettent aux États de détecter à temps les pertes ou les vols d'armes et de munitions dans les stocks.

37. Dans la région, il n'est pas rare que des armes et des munitions saisies par les autorités et entreposées dans des installations de stockage soient détournées. Il est donc essentiel de contrôler systématiquement, dans les installations de stockage où les armes à feu et les munitions saisies sont entreposées, les armes à feu et les munitions susceptibles de servir de pièces à conviction dans le cadre des procédures judiciaires, afin de réduire le risque de pertes, de vols et de cambriolages. Les contrôles inadéquats compromettent par ailleurs l'intégrité des éléments de preuve, ce qui a des répercussions sur les enquêtes et les procédures pénales.

38. Le Centre a d'ailleurs organisé en El Salvador, en juillet 2021, un atelier sur la gestion de la sécurité physique des armes à feu et des munitions dans les installations de stockage judiciaires. À cette occasion, il a dispensé à 20 fonctionnaires (dont 2 femmes) du département des saisies et du contrôle des stocks relevant de la Division de la logistique du Ministère de la défense nationale une formation au métier de magasinier dans les installations où sont entreposées des armes pour servir de pièces à conviction. La formation portait notamment sur les aspects techniques de la sécurité physique, la gestion des risques, les plans de sécurité, les consignes opérationnelles, le transport des preuves, et la gestion et le contrôle des inventaires. Afin que les autorités nationales puissent s'approprier durablement les processus de gestion des éléments de preuve, le Centre a mis du matériel à leur disposition, notamment des lecteurs de codes-barres et des imprimantes, l'objectif étant d'améliorer la gestion des installations de stockage des éléments de preuve et le contrôle des inventaires dans ces installations. Ce matériel sera affecté en priorité aux entrepôts qui reçoivent et stockent un grand nombre d'armes. Des coffres-forts spéciaux ont également été fournis et sont désormais utilisés, ce qui concourt au transport de différents types d'armes en toute sécurité. Comme suite à une demande formulée par le Ministère salvadorien de la défense nationale, des manifestations sur la sécurité physique et la gestion des stocks ont été organisées dans le cadre de l'atelier, grâce à des fonds octroyés par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

5. Prévention de la criminalité par l'amélioration des enquêtes sur les armes à feu

39. Dans le but d'appuyer la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu⁴ et d'aider les États à prévenir les crimes armés, le Centre a organisé une série d'activités axées sur le renforcement des capacités d'enquête sur les armes à feu.

⁴ Objectif 2 : réduire le flux illicite d'armes et de munitions vers et dans la région et en dehors.
Objectif 3 : renforcer la capacité des services de police de lutter contre le trafic, la possession et l'utilisation illicites d'armes à feu et de munitions.

40. La collaboration interinstitutions est un élément crucial de toute stratégie de prévention de la criminalité. Ainsi, le Centre a organisé en septembre 2021 un webinaire sous-régional pour promouvoir le rôle d'un groupe de travail intégré sur le trafic d'armes à feu dans les États de la CARICOM. L'objectif d'un tel groupe de travail serait d'assurer la communication entre les autorités de police, les douanes, les ministères publics et les services de médecine légale afin de prévenir les infractions commises avec arme à feu, ce qui serait utile dans le cadre d'une stratégie globale de prévention de la criminalité. Quarante-sept représentants d'États de la CARICOM (dont 18 femmes) ont pu bénéficier de ce webinaire, qui leur a offert une enceinte pour débattre et échanger des données d'expérience. À l'issue du webinaire, le Centre a aidé la Jamaïque en élaborant un projet de directives sur l'établissement d'un groupe de travail sur le traçage des armes à feu et des enquêtes sur ces armes, qu'il présentera aux autorités nationales pour examen et application.

41. Pour que les stratégies visant à prévenir la criminalité soient efficaces, il est par ailleurs essentiel que les États empêchent les crimes armés. L'élaboration d'une stratégie réussie pour parvenir à cet objectif suppose que les organismes chargés de l'application des lois et des poursuites judiciaires abordent de manière globale et transformatrice la façon dont elles appréhendent la violence armée et y font face. Une telle démarche suppose d'assurer la sécurité des communautés souvent exposées à la violence armée et les communautés écartées vers lesquelles les délinquants violents pourraient se tourner. Toute stratégie réussie de prévention des infractions commises avec arme à feu est sous-tendue par huit éléments clés : a) l'adhésion des parties prenantes ; b) l'adoption d'une approche régionale ; c) l'imagerie balistique ; d) le recours simultané à toutes les bases de données des services responsables de l'application des lois ; e) la capacité de cerner les auteurs d'actes délictueux et la façon dont ils interagissent ; f) le recours à une seule et même unité de renseignement ; g) l'adhésion de la population ; h) l'inclusion de communautés supplémentaires dans le processus. Début 2022, le Centre a familiarisé 104 responsables (dont 36 femmes) de 12 États de la CARICOM avec ces concepts et a souligné la nécessité d'une collaboration entre les diverses parties concernées. Le Centre a par ailleurs dispensé une formation approfondie sur certains de ces éléments essentiels aux représentants d'États de la CARICOM.

42. Le traitement des affaires pénales liées aux armes à feu suppose d'examiner et de structurer un grand nombre d'éléments de preuve et d'informations. Grâce aux avancées technologiques ainsi qu'aux compétences accrues et aux formations de plus en plus approfondies en matière d'identification et d'expertise balistique forensique, les unités chargées de l'examen balistique ou des armes à feu qui analysent les éléments de preuve relatifs aux armes à feu et aux munitions sont en mesure de fournir une mine d'informations, des renseignements en temps réel et des pistes d'enquête cruciales pour combattre les infractions commises avec arme à feu. Il est donc essentiel que les informations balistiques soient diffusées et analysées en même temps que les informations et renseignements provenant d'autres unités d'analyse et d'enquête afin de soutenir et d'améliorer les investigations. Le Centre a ainsi organisé une formation en ligne sur la gestion du renseignement balistique, ce qui a permis à 18 agents (dont 5 femmes) de la police royale des Bahamas de mieux comprendre le rôle de la balistique forensique dans les enquêtes sur les armes à feu.

43. La collecte exhaustive de données et de preuves relatives aux armes à feu et la diffusion rapide des résultats constituent un autre aspect déterminant de tout programme efficace de renseignement destiné à prévenir les infractions commises avec arme à feu. La technologie d'imagerie balistique constitue la pierre angulaire de ces programmes. En mars 2022, le Centre a organisé un cours de formation sur le triage des douilles à l'intention de 22 fonctionnaires (dont 10 femmes) du Centre criminalistique de Trinité-et-Tobago et du service de police de Trinité-et-Tobago. Les

participants ont acquis des connaissances théoriques et pratiques sur l'identification et l'analyse de douilles recueillies sur des scènes de crime et d'armes à feu saisies par le biais d'un processus de triage. Les formations de cet ordre permettront aux professionnels d'accélérer considérablement les procédures d'enquête sur les armes à feu en renforçant leur capacité de consigner rapidement les preuves balistiques dans les systèmes nationaux automatisés d'identification balistique afin d'identifier les armes à feu utilisées dans des affaires de violence aux niveaux national, régional et international.

44. Le Centre a organisé, à l'intention de 120 autres participants (dont 74 femmes) de Trinité-et-Tobago, une formation approfondie sur les fonctions d'un examinateur spécialisé dans les armes, depuis sa présence sur la scène de crime jusqu'à sa déposition d'expert devant la cour. Les participants se sont familiarisés avec les éléments suivants : l'examen des armes à feu afin de déterminer si elles étaient fonctionnelles ou si elles avaient été transformées pour fonctionner autrement que comme l'avait prévu le fabricant ; la restauration des numéros de série qui avaient été effacés pour empêcher le traçage des armes à feu ; l'examen des balles ou des douilles recueillies sur une scène de crime à la lumière des munitions non tirées récupérées au domicile d'un suspect ; la reconstitution d'une fusillade pour obtenir des informations permettant de corroborer ou de réfuter les différents témoignages ; et les techniques d'imagerie utilisées pour identifier les balles tirées et rechercher des informations à leur sujet dans les bases de données, afin de déterminer si la même arme à feu a été utilisée sur d'autres scènes de fusillade.

45. Dans bien des cas, les auteurs d'infractions effacent, suppriment ou modifient les marquages, y compris les numéros de série, pour empêcher le traçage et l'identification. Cependant, avec la formation et l'équipement adéquats, les experts en armes à feu de la police scientifique peuvent restaurer les caractères supprimés. Entre novembre 2021 et février 2022, le Centre a organisé des cours sur la restauration des numéros de série dans six États de la CARICOM afin de renforcer la capacité de ces États en la matière. Au total, 50 personnes (dont 19 femmes), notamment des spécialistes de la criminalistique, des responsables scientifiques, des examinateurs d'armes à feu, des agents de police et des armuriers, ont bénéficié d'une formation pratique sur les méthodes et les techniques de restauration des numéros de série effacés des armes à feu. Ces cours ont renforcé les capacités de ces États de récupérer les numéros de série des armes à feu illicites, de retrouver les derniers propriétaires légitimes de ces armes et d'entamer des enquêtes sur le trafic d'armes.

46. Le traçage des armes permet non seulement de satisfaire aux exigences de divers instruments internationaux, mais aussi de favoriser la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable. Le Centre a ainsi organisé deux ateliers consacrés au traçage pour compléter la série de cours sur la restauration des numéros de série. Afin de soutenir les mesures prises par Antigua-et-Barbuda et le Guyana pour tracer toutes les armes à feu dans les meilleurs délais, le Centre a dispensé une formation sur le traçage des armes à 31 fonctionnaires (dont 9 femmes) de différents organismes du secteur de la sécurité. Les participants ont passé en revue les pratiques nationales existantes et ont examiné les idées et concepts novateurs qui pourraient être mis au service de la lutte contre les infractions commises avec des armes à feu.

6. Renforcement de la capacité des États de détecter les armes faisant l'objet d'un trafic aux points d'entrée et de sortie

47. Le trafic d'armes est l'une des principales menaces qui pèse sur la sécurité régionale et internationale. En collaboration avec le Center for Adaptive Security Research and Applications, basé en Suisse, le Centre a élaboré un cours de formation sur l'interception des armes légères, des munitions, des pièces et des éléments. La

formation s'appuie en particulier sur un guide d'identification par rayons X. En outre, les participants ont pris connaissance de descriptions et de spécifications techniques sur les armes ainsi que d'informations sur les méthodes de dissimulation novatrices auxquelles recourent les trafiquants, l'objectif étant d'aider les autorités à mieux détecter et identifier les armes et les munitions faisant l'objet d'un trafic par les points d'entrée et de sortie, notamment les ports et les aéroports, ainsi que les services de messagerie, les services postaux et les services pénitentiaires.

48. Au cours de la période considérée, le Centre a organisé 10 cours de formation de cet ordre dans 11 États de la région. Au Honduras, au Panama et au Paraguay, plus de 100 agents des services concernés (dont 41 femmes) ont été formés, entre août et décembre 2021, aux techniques d'interception les plus récentes. Dans les Caraïbes, 123 opérateurs (dont 43 femmes) ont perfectionné leurs techniques d'identification et de détection par rayons X dans le cadre de formations organisées à Antigua-et-Barbuda, au Belize, à la Grenade, en Jamaïque et à Saint-Kitts-et-Nevis entre septembre 2021 et avril 2022. Au niveau sous-régional, cette même formation a été dispensée, en mai 2022, à 31 agents (dont 11 femmes) du Guatemala, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay. On n'insistera jamais trop sur les bienfaits de ces formations ; les fonctionnaires qui y ont participé sont désormais en mesure de détecter et de saisir plus efficacement les armes et leurs pièces et éléments.

7. Élimination de la violence armée à l'égard des femmes

49. La disponibilité généralisée des armes à feu, associée au trafic d'armes, a engendré dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes des niveaux extrêmement élevés de violence armée, dont pâtissent également les femmes. En 2019, on enregistrait dans la région 12 féminicides par jour, souvent rendus possibles par la présence d'armes à feu, ou commis avec de telles armes⁵. Les armes à feu sont par ailleurs utilisées pour menacer, contraindre et contrôler les victimes, ce qui contribue à la violence à l'égard des femmes. Le Centre a donc continué d'accorder une attention prioritaire aux travaux visant à éliminer toute violence de cet ordre.

50. En 2021, pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action sur les armes légères, le Centre a organisé un atelier sous-régional dans le cadre duquel ont été examinés les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme et les problèmes persistants rencontrés en matière de prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armements en Amérique latine et centrale. L'événement a permis de réunir 37 représentants (dont 23 femmes) des autorités nationales argentines, colombiennes, salvadoriennes, guatémaltèques, mexicaines, panaméennes et péruviennes, qui se sont échangés de bonnes pratiques nationales – participation active d'organisations de femmes aux activités de la commission des armes légères du Guatemala, collecte de données ventilées sur les armes à feu via des enquêtes nationales sur les ménages au Mexique et création d'un registre des féminicides en Argentine, notamment.

51. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes n'ont fourni que des informations limitées sur les questions liées au genre dans leurs rapports nationaux soumis au titre du Programme d'action sur les armes légères, mais ont progressivement pris en compte les questions de genre dans leurs activités de maîtrise des armements et continuent d'améliorer leur bilan en matière d'augmentation de la participation des femmes à l'élaboration des politiques et aux activités de mise en œuvre. La fourniture

⁵ Selon des données statistiques recueillies par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2019, 4 615 femmes de 18 pays de la région ont été assassinées en raison de leur sexe, ce qui équivaut à 12 féminicides par jour.

d'une assistance technique et la mobilisation des donateurs resteront essentielles pour maintenir cette dynamique.

52. Le Centre a organisé un webinaire sous-régional et six webinaires nationaux sur la prévention de la violence armée à l'égard des femmes. Dans ce cadre, plus de 900 participants (dont plus de 600 femmes) ont pu se faire une idée du contexte régional, ont pris connaissance des meilleures pratiques et ont eu accès à une plateforme d'échange d'informations interinstitutionnelle sur la façon d'intégrer aux politiques publiques les mesures de maîtrise des armements visant à prévenir et, à terme, à éliminer la violence armée à l'égard des femmes. Le Centre a présenté les conclusions et recommandations tirées de différentes études juridiques qu'il avait menées dans la région entre 2017 et 2021. Ces études ont permis de comparer les cadres juridiques nationaux sur les armes à feu aux cadres relatifs à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence fondée sur le genre, l'objectif étant d'engager un débat sur l'importance de renforcer la responsabilisation concernant les questions de genre dans le cadre des politiques de maîtrise des armes à feu et des actions judiciaires connexes. En outre, les webinaires ont été l'occasion d'engager un dialogue avec la société civile. Le grand nombre de participants témoigne bien de l'importance que revêt cette question en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le Centre continuera à servir de pôle régional de connaissances en la matière.

53. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait de la prévention de la violence à l'égard des femmes une priorité nationale. Le Centre a ainsi continué de proposer son cours phare sur la prise en compte des questions de genre dans les enquêtes relatives aux armes à feu. Ce cours spécialisé permet aux organismes nationaux d'analyser les pratiques qui dénotent une prise en compte nulle ou insuffisante des questions de genre dans les enquêtes relatives aux armes à feu, la gestion des scènes de crime et les interventions de police, malgré les incidences évidentes de ces pratiques sur les affaires de violence domestique et au sein du couple. Il comble une profonde lacune institutionnelle et donne aux participants les moyens de mener des enquêtes pénales sur les infractions commises avec des armes à feu en adoptant en complément une approche prenant en compte les questions de genre.

54. Au cours de la période considérée, le Centre a organisé des cours spécialisés en Argentine, au Guatemala, en Jamaïque, au Mexique et en République dominicaine à l'intention des professionnels chargés de la gestion, de l'analyse et de l'investigation des scènes de crime faisant intervenir des armes à feu et des munitions. Ces cours étaient également destinés aux fonctionnaires chargés de poursuivre les auteurs de telles infractions, ainsi qu'aux procureurs et au personnel spécialisés dans les enquêtes pénales concernant des faits de violence à l'égard des femmes. En réunissant des acteurs de différents organismes nationaux, cette formation a permis de renforcer la coopération interinstitutionnelle et d'engager des discussions de fond sur l'importance de surmonter les idées stéréotypées sur les femmes et la violence à leur égard, afin d'éviter que les enquêtes sur les armes à feu n'aboutissent à des conclusions erronées.

55. Afin de continuer de renforcer les capacités en matière de procédures pénales, le Centre a mis au point deux nouveaux cours spécialisés destinés respectivement aux procureurs et aux juges. L'objectif de ces cours, qui constituent des modules supplémentaires, est de garantir la prise en compte des questions de genre une fois que les éléments de preuve ont été recueillis, que les procureurs reprennent l'enquête et que les juges analysent les preuves présentées. Ces cours ont été mis en place pour donner suite à la volonté des États de voir le Centre étendre la portée de son aide aux procureurs et aux juges.

56. C'est au Costa Rica qu'a eu lieu, en juin 2022, le premier cours consacré aux enquêtes sur les armes à feu prenant en compte les questions de genre et destiné aux

procureurs. Les procureurs et le personnel du ministère public et du bureau du Procureur général chargés d'enquêter sur les cas de violence à l'égard des femmes, de violence au sein de la famille, de violence familiale et de violence sexuelle ont participé à ce cours et ont été sensibilisés à l'importance de prendre en compte les questions de genre lors de l'instruction des affaires de violence à l'égard des femmes. Ils ont pu bénéficier de savoirs qui leur permettront de concevoir des stratégies judiciaires tenant compte de ces questions. Le cours spécialisé destiné aux juges a été organisé en Argentine en juin 2022, et a fourni aux juges et aux magistrats les connaissances techniques dont ils avaient besoin pour pouvoir prendre en compte les questions de genre lors de l'analyse des éléments de preuve dans les affaires impliquant des armes à feu et des faits de violence à l'égard des femmes. Le Centre continuera de dispenser ces deux cours afin de garantir que les questions de genre soient prises en compte à toutes les étapes des procédures judiciaires liées aux armes à feu.

8. Sensibilisation à la question de l'utilisation et de la possession d'armes à feu dans les écoles

57. Les États se sont engagés, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à ne laisser personne de côté. Cet engagement s'applique notamment à l'objectif de développement durable 4 (éducation de qualité) et 16 (paix, justice et institutions efficaces). La cible 4.a des objectifs est ainsi axée sur la nécessité d'œuvrer à fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace tandis que la cible 16.2 vise à mettre un terme à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. Au cours de la période considérée, et suite à la levée des restrictions imposées durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les élèves sont retournés à l'école dans de nombreuses zones des Caraïbes et d'Amérique latine. Dans ce contexte, le Centre a continué d'axer ses efforts sur la mise en œuvre de son programme visant à protéger les enfants en milieu scolaire.

58. En mars 2022, lorsque de nombreux élèves sont retournés en classe en Amérique latine, le Centre a lancé une campagne sur les médias sociaux pour mettre en lumière le phénomène des armes à feu dans les écoles de la région, qui prend de l'ampleur. Tout au long du mois, le Centre a communiqué des données, du matériel et des publications en anglais, en français, en espagnol et en portugais afin de faire mieux connaître les problématiques en présence. Dans le cadre de cette campagne, une vidéo d'animation sur les armes à feu dans les écoles a été projetée afin de sensibiliser un public non spécialisé à cette question.

59. En outre, le Centre a organisé entre novembre 2021 et mai 2022 quatre webinaires sur les armes à feu dans les écoles, qui ont rassemblé plus de 300 participants (dont 157 femmes). Ces webinaires, qui ont été mis en place en Argentine, en El Salvador, en Jamaïque et au Panama, ont été l'occasion de présenter les conclusions de l'étude régionale du Centre intitulée « Firearms in Latin American and Caribbean schools: approaches, challenges and responses » (armes à feu en Amérique latine et dans les Caraïbes : approches, enjeux et mesures de riposte). Ils ont par ailleurs permis aux représentants nationaux des secteurs de la sécurité et de l'enseignement, qui ne travaillent habituellement pas ensemble, de dialoguer et d'échanger leurs connaissances afin de déterminer les actions à entreprendre conjointement pour traiter efficacement ce phénomène multidimensionnel. Au cours des webinaires, les intervenants et les participants ont convenu de l'importance de la coordination interinstitutionnelle, ainsi que de la nécessité d'évaluer la violence à l'école, de recueillir des données et de renforcer les campagnes de sensibilisation et d'éducation destinées aux élèves et aux communautés scolaires. Il a par ailleurs été convenu que la participation des élèves à toutes les initiatives pertinentes était

essentielle pour jeter les bases d'une approche globale visant à prévenir la présence et l'utilisation d'armes à feu en milieu scolaire. Les webinaires ont bénéficié d'un accueil très favorable et ont permis aux participants d'appréhender cette question sous l'angle plus vaste de la prévention et de la réduction de la violence armée. En Jamaïque, le webinaire a été organisé dans le cadre du projet relatif au fonds « Sauver des vies », qui vise à réduire la violence et la prolifération des armes à feu illicites.

B. Le désarmement au secours de l'humanité : appui à l'application des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive

Soutien à la mise en œuvre du régime international de désarmement et de non-prolifération

60. Le Centre continue de soutenir les efforts déployés par les États pour débarrasser le monde des armes nucléaires, élaborer des normes renforcées concernant les autres armes de destruction massive et empêcher l'émergence de nouveaux domaines de concurrence stratégique et de conflits.

61. Des ateliers ont été organisés avec les autorités nationales péruviennes sur le régime international de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Le premier atelier a réuni 80 représentants (dont 25 femmes) des autorités nationales et d'entreprises du secteur privé concernées par l'utilisation et le transfert d'articles à double usage. Les discussions ont porté sur la mise en œuvre effective du régime international de désarmement et de non-prolifération, c'est-à-dire sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) ; le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ; la Convention sur les armes biologiques ; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) ; et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Pour soutenir les efforts déployés à cet égard, le Centre a mis à disposition des outils pratiques, notamment un guide sur l'octroi de licences et un guide sur les listes de contrôle et de priorités, qui ont été élaborés pour appuyer les mesures judiciaires et pratiques. Un atelier de suivi a été consacré à la manière de traduire les dispositions de la Convention sur les armes biologiques en lois nationales sur l'interdiction de telles armes.

62. Le 31 juillet 2021, le Centre a mené à bien une série d'activités d'assistance technique et juridique qui ont aidé le Chili à élaborer les dispositions d'une loi d'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, notamment à établir des documents techniques – liste de contrôle recommandée d'agents biologiques, de toxines et de technologies, par exemple. À la demande du Chili, le Centre a formulé, en collaboration avec le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, des observations juridiques sur le premier projet de dispositions. Un projet final de dispositions a depuis lors été approuvé par le Ministère chilien de la défense.

63. Le Centre a par ailleurs collaboré avec le Comité interaméricain contre le terrorisme dans le cadre d'initiatives liées à la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment d'un atelier national consacré à l'application, en Équateur, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Au cours de cet atelier, les autorités équatoriennes ont fait part de leur souhait d'être appuyées par le Centre et le Comité interaméricain contre le terrorisme pour mettre à jour leur plan d'action national sur l'application de la résolution 1540 (2004). En outre, le Centre a collaboré avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques du

Bureau des affaires de désarmement et a participé, en mars 2022, à des ateliers sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et sur l'amélioration des cadres de sécurité et de sûreté biologiques au Suriname et en République dominicaine. Le Suriname a réaffirmé sa volonté d'élaborer des lois nationales pertinentes et a demandé au Centre de continuer d'apporter son assistance juridique en la matière.

64. Le Centre continuera de collaborer avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile pour promouvoir le dialogue sur les risques actuels et potentiels liés à la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive.

C. Renforcement des partenariats pour le désarmement

1. Participation pleine et égale des femmes aux processus décisionnels

65. Les femmes restent sous-représentées au sein du corps diplomatique chargé des questions de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement dans le monde entier, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Tandis qu'un nombre élevé de déléguées prennent part aux forums sur le désarmement dans la région, le nombre de femmes qui s'emploient à traduire sur le plan opérationnel les questions de désarmement et de maîtrise des armements sur le terrain demeure trop faible.

66. Dans le cadre de ses efforts visant à créer une dynamique régionale favorable à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre a organisé un colloque en ligne intitulé « Les femmes, forces de changement » pour célébrer le onzième anniversaire de l'adoption de la résolution. Cet événement a mis en lumière les contributions et les réalisations des femmes dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements ainsi que les difficultés auxquelles elles se heurtaient ; il a également permis de mettre en évidence les différentes pistes envisageables pour renforcer la participation des femmes dans ces domaines. À cette occasion, des femmes d'horizons divers et occupant différents postes ont partagé leurs expériences. Elles ont souligné le rôle central et historique que les femmes de la région ont joué et continuent de jouer dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

67. Lors de ce colloque, une nouvelle série de vidéos intitulée « Les femmes, forces de changement » a par ailleurs été diffusée. Cette série de vidéos, qui met en lumière la contribution des femmes de la région au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, a permis au Centre de promouvoir cette question auprès d'un public plus large.

2. Donner aux jeunes les moyens de participer aux questions de désarmement

68. Les jeunes contribuent grandement et de façon positive à la promotion et à la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables dans le contexte du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Leur contribution à la lutte contre le phénomène des homicides par arme à feu dans la région – qui compte le taux d'homicides par arme à feu le plus élevé au monde – est par ailleurs essentielle. Les jeunes peuvent et doivent jouer un rôle décisif dans la sensibilisation et la mise en place de nouvelles approches destinées à réduire la violence armée au sein de leurs communautés.

69. Conscient de l'importance de faire participer les jeunes des États d'Amérique latine et des Caraïbes au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, et pour commémorer le deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 74/64 de l'Assemblée générale sur les jeunes, le désarmement et la non-

prolifération, le Centre a organisé en décembre 2021 une table ronde intitulée « Les jeunes, forces de changement : prévenir la violence armée en Amérique latine et dans les Caraïbes ». Cet événement en ligne a permis d'échanger et d'engager un dialogue avec les jeunes, et d'assister à des présentations sur les initiatives menées par des jeunes en Argentine, au Brésil, en Colombie, en El Salvador, au Honduras et au Pérou pour combattre la prolifération et l'utilisation des armes à des fins illicites. En marge de cet événement, le Centre a instauré un groupe en ligne intitulé « Les jeunes, forces de changement pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes », dans le but d'offrir aux jeunes de la région un espace d'échange.

70. Le Centre a continué de soutenir les initiatives et les événements en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements dans le contexte de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, notamment l'initiative Youth4Disarmament du Bureau des affaires de désarmement et les événements organisés par le Réseau international d'action contre les armes légères et la Coalition mondiale en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité.

71. Le Centre entend continuer de favoriser les échanges et le dialogue afin d'encourager les nouvelles générations à se mobiliser en faveur du désarmement.

IV. Financement, effectifs et administration

A. Financement

72. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées afin de financer ses activités de base et ses activités relatives aux programmes. En 2021, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 2 853 856 dollars des États-Unis. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement péruvien de l'appui qu'il fournit en tant que pays hôte. Il tient également à exprimer sa reconnaissance aux donateurs – l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – pour le soutien financier qu'ils apportent aux activités liées au Plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu, et aux Gouvernements canadien et suédois pour leur appui aux activités relatives aux femmes, aux jeunes et au désarmement. Il exprime en outre sa reconnaissance au Gouvernement espagnol pour sa contribution volontaire, qui a permis au Centre de mettre en œuvre les activités liées à un axe prioritaire du Programme de désarmement du Secrétaire général, à savoir « le désarmement au secours de l'humanité ». Ces contributions, ainsi que celles apportées par l'Union européenne par l'intermédiaire du Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement, ont permis au Centre de continuer d'aider les États de la région, à leur demande, tout au long de la période considérée.

73. Le Secrétaire général remercie aussi le Guyana, le Mexique, le Panama et le Pérou de leurs contributions financières. Il continue d'inviter les États d'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières et en nature au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par celui-ci.

74. Le Centre a soutenu la réalisation d'activités en Jamaïque dans le cadre du projet relatif au fonds « Sauver des vies », financé par le programme mondial du PNUD sur le renforcement de l'état de droit, des droits de la personne, de la justice et de la sécurité en faveur d'une paix et d'un développement durables.

75. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à celui-ci de continuer de prêter, sur demande, une assistance d'ordre technique et en matière de renforcement des capacités aux États de la région, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2021.

B. Effectifs et administration

76. Le budget ordinaire de l'ONU finance les postes d'un spécialiste des questions politiques (hors classe) et directeur du Centre (P-5), d'un spécialiste des questions politiques (P-3) et d'un agent des services généraux (G-7, agent local). Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires.

V. Conclusion

77. Le Centre a entrepris 88 activités de fond pour aider les États à appliquer le Programme d'action relatif aux armes légères, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes biologiques et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, entre autres. Plus de la moitié de ses activités ont été axées sur l'appui à la mise en œuvre du premier plan d'action sous-régional sur les armes à feu dans la région des Caraïbes.

78. Le Centre a apporté une assistance technique et juridique aux États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de renforcer leur capacité nationale de lutte contre le trafic d'armes à feu et d'assurer la sécurité physique et la gestion de la sécurité des stocks d'armes détenus par les gouvernements, l'objectif étant de prévenir le détournement d'armes et de munitions vers des marchés illicites. Il a œuvré en faveur d'un renforcement des enquêtes sur les armes à feu dans le cadre des stratégies de prévention de la criminalité, notamment d'un renforcement des capacités de détection des armes aux points d'entrée et de sortie afin de faciliter l'interception et la saisie des armes illicites. Les activités visant à éliminer la violence armée et à sensibiliser à la question des armes à feu dans les écoles continuent de susciter un grand intérêt dans la région. Le Centre a continué de soutenir les États dans leurs efforts pour interdire les armes biologiques et à toxines et appliquer les instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, et il a continué de collaborer avec ses partenaires régionaux et internationaux ainsi qu'avec la société civile pour s'acquitter de ses mandats. En outre, il a continué de donner aux femmes et aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif dans le domaine du désarmement.

79. Le Secrétaire général demande une nouvelle fois aux États Membres et aux autres partenaires en mesure de le faire de fournir au Centre une aide financière ou en nature, notamment des contributions financières directes, dans le cas des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sans cette aide, le Centre ne pourra pas continuer à remplir efficacement son mandat et répondre aux besoins des États de la région. Il invite également les États à continuer de tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent de concert pour promouvoir la paix et la sécurité et mettre en œuvre le Programme 2030 dans la région.

Annexe

État financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2021

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2021	3 279 540
Produits	
Contributions volontaires ^a	2 853 856
Autres transferts et allocations	-
Produits divers	-
Produits des placements	5 140
Total des produits	2 858 996
À déduire : charges et remboursements	
Frais de fonctionnement	1 454 510
Remboursements ^b	3 576
Total des charges et des remboursements	1 458 086
Excédent/(déficit) pour l'année	1 400 910
Excédent/(déficit) cumulé au 31 décembre 2021	4 687 602

^a Cela inclut les contributions monétaires volontaires de l'Allemagne (224 066 dollars), du Canada (1 634 842 dollars), de l'Espagne (33 784 dollars), des États-Unis d'Amérique (750 000 dollars), du Guyana (4 201 dollars), du Mexique (10 000 dollars), du Panama (4 400 dollars), du Pérou (11 633 dollars), de la Suède (53 724 dollars) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (127 206 dollars).

^b Remboursements au Canada (5 902 dollars) et aux États-Unis d'Amérique (9 052 dollars), compensés par l'annulation de remboursements antérieurs [Australie (4 186 dollars, Suède (3 350 dollars) et Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (3 842 dollars)].